

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-35

AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS
COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX
HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

**1) AUVILLAR, CAMPSAS, CAZES MONDENARD, COMBEROUGER,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD QUERCY DE LAFRANCAISE,
FAUROUX, LAFITTE, LAGUEPIE, LAPENCHE, LAVIT DE LOMAGNE,
MANSONVILLE, MIRABEL, MONTAIGU DE QUERCY, MONTBARLA,
PUYCORNET, REALVILLE, SAINT SARDOS et VAREN**

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux Communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €HT**, et peut être portée à **31 000 €HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

* pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

* pour l'extension de mairies :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants
- 15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants
- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

II - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

**1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS
COMMUNAUX
* NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) CAMPSAS Installation d'un module et de sanitaire sur le terrain de la Société ACOTRA	5 451	5 451	-	50 %	<u>2 725 €</u>
2) COMBEROUGER Restauration d'un logement au- dessus de l'école <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30.11.05. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 1 847 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007.	17 347	15 500	1 847	45 %	<u>6 975 €</u>
3) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD QUERCY DE LAFRANCAISE Travaux à la Maison des Services Publics <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.10.05. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007.	39 885	15 500	24 385	12 %	<u>1 860 €</u>
4) FAUROUX Restauration du mur du cimetière de l'église de Fauroux	12 703	12 703	-	45 %	<u>5 716 €</u>
5) LAFITTE Remplacement de la couverture du garage de la Poste	10 592	10 592	-	45 %	<u>4 766 €</u>
6) LAGUEPIE Modernisation du chauffage de la mairie <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 18.10.05.	13 399	13 399	-	18 %	<u>2 411 €</u>
7) LAPENCHE Réfection du mur du cimetière de Sainte Eulalie <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 06.12.05.	9 731	9 731	-	45 %	<u>4 378 €</u>
8) LAVIT DE LOMAGNE Restauration d'un ancien pavillon de chasse <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 06.12.05	10 500	10 500	-	18 %	<u>1 890 €</u>
9) MONTAIGU DE QUERCY Restauration et protection du vitrail Sacré-Cœur à l'église St Michel et des vitraux de l'église Ste Cécile	8 596	8 596	-	12 %	<u>1 031 €</u>

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
10) PUYCORNET Restauration de l'église de GIBINIARGUES	38 064	15 500	22 564	24 %	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.01.06. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007.					
11) SAINT SARDOS Réfection de la toiture du foyer rural	13 953	13 953	-	24 %	<u>3 348 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 06.12.05.					
12) VAREN Restauration des peintures murales du XIIème siècle de l'église Saint Vincent à Varen	7 390	7 390	-	12 %	<u>886 €</u>

2^{ème} TRANCHES

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
13) AUVILLAR Travaux de réhabilitation de l'église Saint Pierre	35 571	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 08.03.04 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
14) CAZES MONDENARD Restauration des murs intérieurs de l'église	49 029	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 11.04.05 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
15) MANSONVILLE Restauration de l'église de GREZAS (travaux intérieurs)	41 818	15 500	-	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.04.04 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
16) MIRABEL Réfection de la toiture du presbytère	24 799	9 299	-	18 %	<u>1 673 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29.08.05 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 9 299 €HT					

17) MONTBARLA Grosses réparations à la salle communale située dans l'ancienne école	29 664	14 164	-	45 %	<u>6 373 €</u>
Observation : Dossier examiné par la Commission Permanente du 27.10.03 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 14 164 €HT					
18) REALVILLE Réaménagement de l'ancien groupe scolaire – Réfection de la toiture et des façades	40 291	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
Observation : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30.05.05 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					

*** NOUVELLE DEMANDE PRESENTEE
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS
GARONNE QUERCY GASCOGNE**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
19) CAZES MONDENARD Restauration de l'église de CANHAC – 2 ^{ème} phase	50 220	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
Observation : Dossier examiné par la Commission Permanente du 31.03.03 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT Dossier présenté dans le cadre de l'année de préfiguration du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.					

TOTAL.....64 957 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204 1437 – sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2006.....	600 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	64 957 €
Disponible.....	535 043 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-35

- AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA
REALISATION DES TRAVAUX DE :**
- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
 - 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
 - 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
 - 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) AUVILLAR, CAMPSAS, CAZES MONDENARD, COMBEROUGER,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD QUERCY DE LAFRANCAISE,
FAUROUX, LAFITTE, LAGUEPIE, LAPENCHE, LAVIT DE LOMAGNE,
MANSONVILLE, MIRABEL, MONTAIGU DE QUERCY, MONTBARLA,
PUYCORNET, REALVILLE, SAINT SARDOS et VAREN**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de
64 957 €:

-
Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) CAMPSAS Installation d'un module et de sanitaire sur le terrain de la Société ACOTRA	5 451	5 451	-	50 %	<u>2 725 €</u>
2) COMBEROUGER Restauration d'un logement au-dessus de l'école <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30.11.05. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 1 847 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007.	17 347	15 500	1 847	45 %	<u>6 975 €</u>
3) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD QUERCY DE LAFRANCAISE Travaux à la Maison des Services Publics <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.10.05. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007.	39 885	15 500	24 385	12 %	<u>1 860 €</u>
4) FAUROUX Restauration du mur du cimetière de l'église de Fauroux	12 703	12 703	-	45 %	<u>5 716 €</u>
5) LAFITTE Remplacement de la couverture du garage de la Poste	10 592	10 592	-	45 %	<u>4 766 €</u>
6) LAGUEPIE Modernisation du chauffage de la mairie <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 18.10.05.	13 399	13 399	-	18 %	<u>2 411 €</u>
7) LAPENCHE Réfection du mur du cimetière de Sainte Eulalie <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 06.12.05.	9 731	9 731	-	45 %	<u>4 378 €</u>
8) LAVIT DE LOMAGNE Restauration d'un ancien pavillon de chasse <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 06.12.05	10 500	10 500	-	18 %	<u>1 890 €</u>
9) MONTAIGU DE QUERCY Restauration et protection du vitrail Sacré-Cœur à l'église St Michel et des vitraux de l'église Ste Cécile	8 596	8 596	-	12 %	<u>1 031 €</u>
10) PUYCORNET Restauration de l'église de GIBINIARGUES <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.01.06. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007.	38 064	15 500	22 564	24 %	<u>3 720 €</u>

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
11) SAINT SARDOS Réfection de la toiture du foyer rural <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 06.12.05.	13 953	13 953	-	24 %	<u>3 348 €</u>
12) VAREN Restauration des peintures murales du XIIème siècle de l'église Saint Vincent à Varen	7 390	7 390	-	12 %	<u>886 €</u>

2ème tranches

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
13) AUVILLAR Travaux de réhabilitation de l'église Saint Pierre <i>Observation</i> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 08.03.04 qui a accordé à la Commune : ☐ une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT ☐ une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT	35 571	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
14) CAZES MONDENARD Restauration des murs intérieurs de l'église <i>Observation</i> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 11.04.05 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT	49 029	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
15) MANSONVILLE Restauration de l'église de GREZAS (travaux intérieurs) <i>Observation</i> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.04.04 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT	41 818	15 500	-	45 %	<u>6 975 €</u>
16) MIRABEL Réfection de la toiture du presbytère <i>Observation</i> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29.08.05 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 9 299 €HT	24 799	9 299	-	18 %	<u>1 673 €</u>
17) MONTBARLA Grosses réparations à la salle communale située dans l'ancienne école <i>Observation</i> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 27.10.03 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 14 164 €HT	29 664	14 164	-	45 %	<u>6 373 €</u>
18) REALVILLE Réaménagement de l'ancien groupe scolaire – Réfection de la toiture et des façades <i>Observation</i> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30.05.05 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT	40 291	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>

*Nouvelle demande présentée dans le cadre du contrat de Pays Garonne
Quercy Gascogne*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
19) CAZES MONDENARD Restauration de l'église de CANHAC – 2 ^{ème} phase	50 220	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 31.03.03 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT Dossier présenté dans le cadre de l'année de préfiguration du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.					

TOTAL.....64 957 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,